

Bruxelles, le

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental subventionné;
- Aux Directions des établissements du fondamental subventionnés par la Communauté française, et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements.

Pour information :

- Aux membres des Services d'Inspection et de Vérification;
- Aux Associations de parents;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant.

Circulaire n°29

Objet : 21 mars 2001 : Journée Mondiale Poésie-Enfance

Cette année encore la Maison Internationale de la Poésie met sur pied la Journée Mondiale Poésie-Enfance qui se déroulera le 21 mars prochain.

La Journée Mondiale Poésie-Enfance, présidée par Madame Moussia Haulot et bénéficiant du soutien de l'UNESCO et de l'UNICEF, invite chaque année des milliers d'enfants du monde entier à se réunir dans une même démarche, au moyen d'un concours : celle de l'éveil à la poésie à travers un thème.

Le thème retenu pour les années 2000 & 2001 est « Les Tambours de la Paix ».

En plus du concours, les enfants sont invités à se rassembler sur les places pour battre le tambour en signe de solidarité et de paix.

Vous trouverez ci-joint les modalités pratiques pour participer au concours. La date limite de remise des poèmes et des projets pédagogiques (pour participer au « Prix du Maître ») est le 23 février 2001.

Je vous propose de réserver un accueil favorable à cette action et d'en informer vos équipes pédagogiques.

Jean-Marc NOLLET

**JOURNEE MONDIALE POESIE-ENFANCE
ACTION 2000-2001
en Communauté française Wallonie-Bruxelles**

LA JOURNEE MONDIALE POESIE-ENFANCE

Cette action de poésie active associe, chaque 21 mars, des milliers d'enfants de moins de treize ans.

Elle invite les enfants, notamment par un concours, à créer des poèmes sur un thème qui les éveille à leur rôle de futur citoyen.

La Journée Mondiale Poésie-Enfance est soutenue par l'UNESCO et l'UNICEF.

OBJECTIFS

- Donner la « Parole » à l'enfant à travers la Poésie, c'est-à-dire lui donner le mot et sa magie.
- Créer avec des moyens très simples une vaste action d'éveil à la Poésie aussi bien dans les villes que dans les villages les plus reculés.
- Faire en sorte que les enfants soient les acteurs réels de cette action.
- Donner aux enfants conscience de « l'autre » et de leur solidarité humaine, au-delà des frontières.

L'ACTION 2000-2001

Les Nations-Unies ont proclamé les années 2000-2010

« Décennie internationale de la promotion d'une Culture de la Paix et de
la non-violence au profit des enfants du Monde ».

Résolution 53/25 de l'Assemblée des Nations-Unies

Dans le cadre de cette décision,
la JOURNEE MONDIALE POESIE-ENFANCE
a choisi pour THEME 2000-2001

« LES TAMBOURS DE LA PAIX »

Cette action se déroulera dans les pays de l'Union Européenne et dans de nombreux autres pays du monde.

Nous invitons les enfants de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à faire de leur communauté le phare de cet événement.

Les Tambours de la Paix

*Avec tes mots et tes couleurs,
dis-nous ce qu'évoquent pour toi les mots :*

Enfant soldat

Guerre

Paix

Tambour

*Avec le cri de ton poème, dis au monde
que tu **détestes** les hommes qui obligent des enfants à faire la guerre.*

*Et pour que ton indignation résonne jusqu'au bout de la terre,
le 21 mars de 11h30 à 12h,
sur les places publiques de ton village ou de ta ville,
avec tes amis, tes professeurs, tes parents,
contre la guerre et ses horreurs,
Va Battre Tambour pour la Paix !*

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Notre action Journée Mondiale Poésie-Enfance 2000-2001 se partage en trois étapes :

- I . Approche du thème.
- II. Création du poème.
- III. Au son du tambour, rassemblement le 21 mars 2001 de 11h 30 à 12h sur les places publiques.

I. L'APPROCHE

- Demander aux enfants ce qu'évoque pour eux l'image de l'enfant soldat.
Des informations et de la documentation peuvent être obtenues à « La Coalition Belge contre l'utilisation d'enfants soldats » auprès du Comité belge pour l'UNICEF tél : 02/230 59 70 ou en visitant le site de la « Coalition Internationale » : <http://www.child-soldiers.org>
- Leur demander de trouver des mots
qui provoquent la guerre,
qui provoquent la paix,
dans le monde...et dans la vie de tous les jours.
- A l'occasion de ces démarches, leur proposer d'apaiser les conflits dans le cadre de la classe, de l'école, de la famille.

II. LE POEME

Ecrire et illustrer un poème inspiré par la réflexion précédente, et participer au concours de la Journée Mondiale Poésie-Enfance.

III. LE RASSEMBLEMENT DES TAMBOURS DE LA PAIX

Depuis toujours, on a battu les tambours pour envoyer les hommes à la guerre. Aujourd'hui, nous invitons les enfants à battre les tambours pour conduire le monde vers la Paix. Nous demandons aux autorités des villes et villages, de rassembler des enfants sur les places publiques, à une heure symbolique, identique dans un maximum de pays,

**le 21 mars de l'an 2001,
de 11 heures 30 à midi.**

A ce moment précis, **nous appelons les enfants à battre les tambours pour l'appel à la paix.**

Pour se préparer à cet événement, sur les places, nous proposons aux enseignants et à leurs élèves :

- de s'associer avec d'autres classes, d'autres écoles ;
- de prendre contact avec les autorités locales, afin d'obtenir leur collaboration à cet événement ;
- d'inviter leur famille, leurs amis (enfants et adultes) à venir battre les tambours avec eux ;
- de fabriquer en classe des instruments à percussions pour ce rassemblement.

Suggestions d'instruments à percussion :

djembé, maracas, tambour, tambourin, tam-tam, ou tout autre instrument original qui puisse faire partie du rassemblement du 21 mars. (Il peut s'agir d'instruments qu'on trouve dans le commerce, mais ils peuvent aussi être réalisés par les enfants, avec des planches à pain, des cuillers en bois ou en métal, etc.)

Si vous organisez un rassemblement, avertissez le secrétariat de la Journée Mondiale Poésie-Enfance. Votre action sera répertoriée. Nous pourrions également, si vous le souhaitez, orienter vers vous des écoles ou toutes personnes de votre région désirant s'associer à votre rassemblement.

LES RESULTATS

Le 21 mars 2000, vous avez été **40.000 enfants** à vous rassembler pour battre tambour **sur près de 130 places publiques** dans les pays de l'Union Européenne.

A épinglez... le **CD-Rom** de notre « Prix du Maître 2000 » ! 22 projets réalisés par 24 classes illustrent le thème des Tambours de la Paix . Le CD-Rom témoigne de l'éducation à la citoyenneté et aux multimédia en laissant *aux enfants* toutes les *initiatives*, toutes les *réalisations* dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Tout au long des étapes, une place importante a été accordée à *l'évaluation*.

Passionnant à découvrir !

Pour obtenir ce CD-Rom, contactez la Journée Mondiale Poésie-Enfance.

D'AUTRES PROPOSITIONS

Le 21 mars, jour du printemps, nous vous invitons à fêter la Poésie dans les écoles et dans tous les lieux où se retrouvent des enfants et à organiser une séance de poésie vivante sur le thème proposé.

Quelques exemples :

- exposer les poèmes sur un mur des Poètes ;
- rassembler en un recueil les poèmes réalisés dans l'école ;
- mimer ou danser les poèmes
- accueillir un poète de la région
- associer la presse et les parents

CONTACTS

Journée Mondiale Poésie-Enfance,
section de la Maison Internationale de la Poésie asbl

- Moussia Haulot, Présidente
- Anne Henry, collaboratrice

Chaussée de Wavre 150

B – 1050 Bruxelles – Belgique

Tél : ++ 32 2 511.91.22

FAX : ++ 32 2 511.53.83

email : maison.int.poesie@profor.be

Website : www.maison-int-poesie.cfwb.be

PROPOSITION AUX ENFANTS : LE CONCOURS DE POESIE

Règlement

Les participants au concours Journée Mondiale Poésie-Enfance sont priés de se conformer au règlement suivant :

1 Ce concours est destiné aux enfants de moins de treize ans.

2 Les enseignants et éducateurs provoquent chez les enfants une réflexion sur le thème :

« LES TAMBOURS DE LA PAIX »

3 Les enfants écrivent et illustrent un poème sur le thème.

Bien que le choix du jury ne se portera que sur les poèmes, il est souhaitable qu'ils soient illustrés (dessin, peinture, collage, etc.) et collés sur papier fort (ou carton) permettant une présentation facile et une protection suffisante en vue d'expositions.

4 Les participants inscriront leurs nom, prénom, âge, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur école et de leur professeur au verso de la page.

5 Les poèmes doivent être déposés ou postés (le cachet de la poste faisant foi) avant le 23 février 2001 à l'adresse suivante :

CONCOURS POESIE-ENFANCE

Chaussée de Wavre 150

B – 1050 Bruxelles

6 Un jury choisira les meilleurs poèmes. Les décisions du jury seront sans appel.

7 Les lauréats seront prévenus personnellement par le secrétariat.

8 La proclamation aura lieu le 21 mars 2001 à Bruxelles en présence de hautes personnalités et des médias.

9 Les lauréats recevront un prix leur permettant de vivre un moment privilégié.

PROPOSITION AUX ENSEIGNANTS : LE PRIX DU MAITRE

Afin de témoigner notre reconnaissance aux enseignants et aux éducateurs qui assurent la participation de leurs élèves à notre action, nous avons créé le Prix du Maître. En l'an 2001, porte ouverte sur le nouveau millénaire, nous désirons rendre un hommage public aux enseignants : ce sont eux qui préparent l'avenir en éduquant les futurs citoyens du monde.

Règlement

Les participants aux concours « Prix du Maître » sont priés de se conformer au règlement suivant :

1 Nous prions les enseignants, éducateurs et animateurs de proposer aux enfants une démarche pédagogique dans le cadre du thème.

2 Un résumé de la démarche pédagogique choisie doit nous parvenir avant le **23 février 2001** à l'adresse suivante :

JOURNEE MONDIALE POESIE-ENFANCE

PRIX DU MAITRE

chaussée de Wavre 150

B – 1050 Bruxelles

3 Les participants inscriront leurs nom et prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur établissement, ainsi que leur numéro privé.

4 Il sera attribué un prix récompensant la meilleure démarche pédagogique. L'enseignant, éducateur ou animateur, qui aura réalisé le meilleur travail pédagogique, recevra le Prix du Maître. Il en sera personnellement prévenu par le secrétariat.

5 La proclamation aura lieu le 21 mars 2001 à Bruxelles en présence de hautes personnalités et des médias.

6 Le lauréat du prix du Maître recevra un prix lui permettant de vivre un moment privilégié.

7 Les dossiers reçus ne seront pas renvoyés.